|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.5/2016/4 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale27 juin 2016FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d’examiner les tendances
et l’économie des transports**

**Vingt-neuvième session**

Genève, 5-7 septembre 2016

Point 9 de l’ordre du jour provisoire

**Mobilité urbaine et transports publics :
plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme**

 Méthode d’élaboration du module relatif aux infrastructures du plan directeur pour la promotion du cyclisme

 Note du secrétariat

 I. Mandat

1. À sa soixante-seizième session (25-27 février 2014), le Comité des transports intérieurs a encouragé les gouvernements et les municipalités à appuyer la poursuite des travaux de recherche de la Commission économique pour l’Europe (CEE) dans le domaine des transports et de la mobilité en zone urbaine, et a suggéré d’inscrire cette question à l’ordre du jour du Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports (WP.5) (ECE/TRANS/240, par. 11). En outre, à sa soixante-dix-septième session (24-26 février 2015), le Comité a décidé d’examiner régulièrement les faits récents en matière de mobilité et de transports urbains et, en particulier, les interconnexions entre les réseaux et services de transport urbains, régionaux, nationaux et internationaux, et a demandé au WP.5 de suivre cette question (ECE/TRANS/248, par. 18).

 II. Élaboration d’un plan directeur paneuropéen pour
la promotion du cyclisme dans la région de la CEE,
en collaboration avec le Programme paneuropéen
pour les transports, la santé et l’environnement (PPE-TSE)[[1]](#footnote-2)

1. En mettant à disposition les infrastructures nécessaires, et en encourageant le cyclisme et la marche comme type de transport non-motorisé, notamment pour les courts trajets, les villes peuvent faire naître un système de transports plus durable. Cependant, combinés aux transports publics urbains, le cyclisme et la marche peuvent également être encouragés pour des trajets plus longs (y compris pour les loisirs).
2. Le nombre moyen de trajets à bicyclette effectués chaque jour pour 1 000 habitants est un bon indicateur de succès de la promotion du cyclisme. D’après les données disponibles, moins d’une personne sur 10 parcourt en moyenne un trajet en bicyclette par jour dans la plupart des capitales de la CEE (fig. 1)[[2]](#footnote-3). Par ailleurs, certaines villes détiennent le record de l’utilisation de la bicyclette, avec en moyenne une personne sur deux (Amsterdam, Berlin) ou sur quatre (Berne) qui se déplace à bicyclette.

 Figure 1
Utilisation de la bicyclette pour 1 000 habitants dans 19 capitales de la CEE en 2011



Nombre moyen de trajets en bicyclette par jour pour 1 000 habitants

Oslo

Berne

Berlin

Amsterdam

Tallinn

Sofia

Ottawa

Vilnius

Riga

Varsovie

Reykjavik

Rome

Londres

Budapest

Ljubljana

Bucarest

Dublin

Athènes

Bruxelles

600

500

400

300

200

100

0

*Source* : CEE.

1. La qualité des infrastructures est tout aussi importante que la longueur des tronçons. Cependant, on ne dispose pas d’informations sur la qualité des pistes cyclables. On ignore si celles-ci sont séparées des infrastructures prévues pour les transports motorisés et des trottoirs pour éviter les collisions avec les usagers de ces voies. On ignore également si les infrastructures prévues pour la marche ou le cyclisme sont prioritaires aux points d’intersection avec les routes et si les cyclistes et les piétons bénéficient d’un temps d’attente réduit et de voies marquées au sol pour traverser la route. On peut imaginer que la marche et le cyclisme sont plus répandus dans les villes disposant d’infrastructures bien distinctes qui apportent plus de sécurité et de confort aux cyclistes et aux piétons.
2. Pour ce qui est de l’utilisation de la bicyclette associée aux transports publics pour des trajets plus longs, l’évaluation pourrait être fondée sur l’existence de parcs de stationnement pour bicyclettes aux principaux terminaux de transports publics et sur leur taux d’occupation. Cependant, on ne dispose pas de ces données.
3. Il est intéressant d’étudier l’incidence de l’utilisation de la bicyclette sur le ratio de trajets en transports publics par rapport aux déplacements privés. Si l’on ajoute les déplacements à bicyclette aux trajets en transports publics, les transports privés motorisés ne constituent plus le mode de mobilité urbaine dominant dans plusieurs villes (Amsterdam, Berlin, Berne et Oslo) (voir fig. 2). Dans plusieurs autres villes (Ottawa, Reykjavik et Tallinn), ce ratio évolue nettement en faveur des trajets en bicyclette associés aux transports publics.

 Figure 2
Évolution du rapport entre trajets en transports publics urbains et transports privés motorisés compte tenu des trajets en bicyclette dans 18 capitales de la CEE



Trajets en transports publics par rapport aux trajets en transports privés motorisés

Ottawa

Reykjavik

Athènes

Sofia

Vilnius

Bruxelles

Riga

Oslo

Ljubljana

Bucarest

Budapest

Varsovie

Tallinn

Berlin

Rome

Berne

Amsterdam

Londres

Trajets en transports publics + trajets à bicyclette par rapport aux trajets en transports privés motorisés

*Source* : CEE.

1. Le cyclisme et la marche devraient être encouragés par la mise en place d’une infrastructure sûre et adéquate, en particulier pour les courts trajets. Ces pratiques permettent aux citoyens de se livrer à l’exercice physique qui leur est indispensable. Ces activités contribuent donc directement à l’amélioration de l’état de santé de la population. En outre, en remplaçant ou en limitant les déplacements en voiture, ces pratiques contribuent à la réduction de la pollution atmosphérique due aux transports, ce qui a également une incidence indirecte sur la santé des citoyens. Pour inciter ces derniers à pratiquer la marche ou le cyclisme, les infrastructures prévues à cet effet devraient être distinctes des infrastructures réservées aux transports motorisés et les intersections entre les deux devraient être sûres. Il conviendrait également de donner la priorité aux piétons et aux cyclistes aux points d’intersection en aménageant des passages marqués au sol et en réduisant le temps d’attente de ces usagers.
2. La combinaison du cyclisme et de la marche avec les transports publics devrait être encouragée pour les trajets plus longs. Des pistes cyclables et des voies piétonnes sûres et pratiques devraient permettre de rejoindre facilement les stations de transports publics, où les cyclistes devraient pouvoir trouver des parcs de stationnement pour bicyclettes adéquats. Le cyclisme et la marche devraient être considérés comme partie intégrante de tout plan de développement des transports publics durables.
3. Pour atteindre ces objectifs, un projet ou un module consacré au développement des infrastructures pourrait être mis en place sous l’égide du WP.5 de la CEE en coopération avec le PPE-TSE, dans le cadre du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme dans la région de la CEE, qui est actuellement en cours d’élaboration.
4. Le module relatif aux infrastructures du plan directeur pour la promotion du cyclisme devrait comporter deux volets : un volet international, dans lequel le cyclisme est considéré davantage comme une forme de loisir liée au secteur du transport, et un volet urbain, dans lequel le cyclisme est conçu comme un moyen intégré de transport public.
5. En ce qui concerne le volet international du module relatif aux infrastructures du plan directeur, la méthode élaborée par la CEE et déjà appliquée aux plans directeurs en matière d’infrastructures pourrait être suivie. Les corridors internationaux existants devraient être utilisés, mais des investissements seront nécessaires pour mettre en place le long de ces corridors une signalisation garantissant la sécurité des cyclistes. L’analyse des flux de circulation et les questions relatives au franchissement des frontières devraient également être examinées, entre autres.
6. S’agissant du volet urbain, il pourrait être nécessaire d’adapter quelque peu la méthode utilisée par les plans directeurs de la CEE. Les réseaux de transports internationaux et nationaux de base seraient remplacés par les réseaux de transports publics municipaux. Un réseau de voies cyclables ne peut être efficace et offrir une valeur ajoutée aux citoyens que s’il est intégré au réseau de transports publics. Il s’agit donc là encore du développement d’un réseau de voies cyclables devant être connecté efficacement au réseau de transports publics existant, en tenant compte des prévisions de flux de circulation, des questions relatives à l’intermodalité, de la sécurité des voyageurs, etc. Les difficultés relatives au recensement, à la hiérarchisation, à la conception et au financement des infrastructures de transport (cyclisme) demeurent donc les mêmes.

 III. Orientations attendues du Groupe de travail

1. Le WP.5 voudra peut-être examiner la proposition ci-dessus et donner des orientations au secrétariat quant aux mesures à prendre dans ce domaine. Un premier aperçu des éventuelles activités à mener dans le cadre de l’élaboration et de la mise en œuvre de ce plan directeur figure dans l’annexe.

Annexe

| *Descriptif de volet*  |
| --- |
|  |
| Intitulé : | Gestion du projet | **Volet no 0** |
| Début : Mois 1 | Durée : 18 mois | Nombre de réunions |
| Parties concernées | Tâche/Activité du partenaire | Groupe d’experts : 2 avec les participants suivants | Groupe de coordination : 2 avec les participants suivants |
| Chargé de projet | Administration − gestion de projet | X | X |
| Coordonnateur/secrétariat du PPE-TSE | Coordination du PPE-TSE | X | X |
| Coordonnateurs nationaux | Participation − Contribution  | X | X |
| Consultant(s) extérieur(s) | Analyse technique et scientifique − Établissement de rapports | X | X |
| Observateurs |  | X | – |
| Objectifs : | Veiller au bon déroulement du projet et assurer la gestion des activités complexes et des nombreux partenaires issus de différent(e)s capitales/pays et professions |
| Description du travail/ des tâches à effectuer :Les experts de pays n’appartenant pas à la région de la CEE qui sont intéressés par le projet seront également invités et joueront le rôle de coordonnateurs nationaux.Les groupes d’experts du plan directeur se réuniront au moins deux fois pendant la durée du projet afin de définir les tâches précises qui leur seront attribuées dans le cadre du plan de travail. Les réunions se tiendront au Palais des Nations, à Genève.Activités administratives/organisationnelles :* Établissement du mandat du(des) consultant(s)
* Établissement du mandat des coordonnateurs/experts nationaux
* Courriers adressés par la CEE aux États membres et aux États non membres (si intéressés) au sujet de la nomination de coordonnateurs/experts nationaux
* Établissement de la liste des coordonnateurs/experts nationaux pour chaque activité
* Élaboration d’un plan d’action indiquant les dates des réunions et les dates de soumission des produits
* Distribution du/des questionnaire(s) aux coordonnateurs nationaux
* Préparation et organisation des réunions du groupe de coordination
 |
| Résultats/produits attendus : Organisation, mécanisme de suivi et coordination des travaux |
| Objectifs d’étape et critères : Formation des groupes et tenue des réunions |
| Liens avec les autres volets : Concerne tous les volets |
| Nombre de missions des coordonnateurs nationaux : | 2 missions |
| Nombre de missions du personnel de la CEE : | 0 mission |
| Nombre de missions du consultant : | 2 missions (en fonction des besoins du projet/voyages par capitale ?) |

| *Descriptif de volet* |
| --- |
|  |
| Intitulé : | Examen des travaux connexes  | **Volet no 1** |
| Début : Mois 1 | Durée : 3 mois | Observations |
| Parties concernées | Tâche/Activité du partenaire |
| Chargé de projet  | 1.1 à 1.6 |  |
| Coordonnateur du PPE-TSE | 1.1 à 1.6 |  |
| Coordonnateurs nationaux | 1.1 à 1.6 |  |
| Consultant(s) extérieur(s) | 1.1 à 1.6 |  |
| Observateurs |  |  |
| Objectifs : | Examen des travaux connexes (politiques/stratégies nationales en matière de cyclisme), initiatives (Commission européenne, Fédération européenne des cyclistes, etc.), politiques et études du secteur et de leurs liens avec le projet/analyse de l’évolution dans le monde et dans la région de la CEE |
| Description du travail/ des tâches à effectuer | Activité 1.1 Présentation du cyclisme (au niveau international/municipal) − caractéristiques, avantages et difficultésActivité 1.2 Spécifications/normes techniques pour le cyclisme au niveau international/municipal, décisions correspondantes et directives d’applicationActivité 1.3 Résumé des paramètres techniques, d’exploitation et d’entretien relatifs aux pistes cyclables existantes au niveau international et municipalActivité 1.4 Collecte et examen des études, évaluations et travaux pertinents existantsActivité 1.5 Présentation des réseaux et plans de pistes cyclables existants et futurs au niveau international et municipalActivité 1.6 Projets et initiatives de promotion du cyclisme financés par l’Union européenne et leur impact dans la région de la CEE |
| Résultats/produits attendus | Examen et analyse détaillés des travaux et initiatives existants afin d’éviter les chevauchements d’activité et de tirer parti des efforts en cours |
| Objectifs d’étape et critères | Présentation du (des) rapport(s) correspondant(s) |
| Liens avec les autres volets | Fournir les données nécessaires pour les autres volets |
| *Descriptif de volet*  |
|  |
| Intitulé : | Méthode de travail et principales hypothèses de départ | **Volet no 2** |
| Début : Mois 2 | Durée : 3 mois | Observations  |
| Parties concernées | Tâche/Activité du partenaire |
| Chargé de projet  | 2.1 à 2.4 |  |
| Coordonnateur du PPE-TSE | 2.1 à 2.4 |  |
| Consultant(s) extérieur(s) | 2.1 à 2.4 | Principal responsable |
| Objectifs : | Méthode de travail et principales hypothèses de départ |
| Description du travail/ des tâches à effectuer | Activité 2.1 Examen et recensement des paramètres et hypothèses de départ nécessaires :* Questions sociales, environnementales et liées à la sécurité
* Interopérabilité/intermodalité entre le cyclisme et les modes de transports publics
* Liaisons internationales, interdépendance et dynamisme envers les régions voisines

Activité 2.2 Demande de transport et prévisions du trafic, scénarios de développementActivité 2.3 Élaboration des questionnaires et distribution de ceux-ci aux pays/capitales (ou villes principales) de la CEEActivité 2.4 Analyse et traitement des questionnaires renvoyésCe travail relèvera des principales responsabilités du consultant extérieur qui devront être définies avec l’appui et la coopération du chargé de projet et du Coordonnateur du PPE/TSE. Les travaux s’appuieront sur le réseau AGR de la CEE et sur les réseaux de transports publics mis en place par les villes.Activités administratives/organisationnelles :* Établissement des critères pour l’évaluation des priorités du projet
* Établissement d’une liste des informations requises
* Élaboration du questionnaire à faire remplir par les pays membres/villes concernés par l’intermédiaire des coordonnateurs/experts nationaux
* Établissement des règles pour la collecte de données auprès des pays concernés
 |
| Résultats/produits attendus | Méthode de travail et principales hypothèses de départ |
| Objectifs d’étape et critères | Définition des caractéristiques méthodologiques du projet |
| Liens avec les autres volets | Nécessite des informations provenant d’autres volets |
| *Descriptif de volet* |
|  |
| Intitulé : | Situation des pistes cyclables dans les pays membres/villes de la CEE et besoins dans ce domaine | **Volet no 3** |
| Début : Mois 4 | Durée : 4 mois | Observations |
| Partenaires concernés | Tâche/Activité du partenaire |
| Chargé de projet | 3.1 à 3.11 | Principal responsable |
| Coordonnateur du PPE-TSE | 3.1 à 3.11 | Communication de données relatives au PPE-TSE |
| Coordonnateurs nationaux | 3.1, 3.3 à 3.11 | Communication de données nationales/municipales |
| Consultant extérieur | 3.2 à 3.11 | Élaboration du volet |
| Objectifs :  | Inventaire de la situation actuelle et des plans de développement futur des voies cyclables dans la région |
| Description du travail/des tâches à effectuer | Activité 3.1 Collecte des informations et des données nécessairesActivité 3.2 Analyse et contrôle des informations obtenuesActivité 3.3 Législation et normes nationales approuvées ou proposéesActivité 3.4 Pistes cyclables en service, en construction, en projet (accompagné de cartes)Activité 3.5 Études de préfaisabilité, de faisabilité et d’adaptabilité (en cours d’élaboration, approuvées)Activité 3.6 Paramètres techniques (vitesse, gradient, stations, mesures de sécurité, etc.)Activité 3.7 Flux de trafic actuels et futursActivité 3.8 Systèmes d’information et de communication actuels et futursActivité 3.9 Accords avec les pays voisins concernant les pistes cyclablesActivité 3.10 Coûts de construction et calendrier, coûts d’entretien et d’exploitationActivité 3.11 Sources de financement − disponibles et proposées |
| Résultats/produits attendus | 1. Collecte des données nécessaires2. Inventaire des besoins et des plans de développement en matière de pistes cyclables dans les pays membres/villes de la CEE |
| Objectifs d’étape et critères | Élaboration du schéma des informations requises et évaluation de leur collecte |
| Liens avec les autres volets | Fournir des données pour la poursuite des travaux |
| *Descriptif de volet*  |
|  |
| Intitulé : | Mise au point de l’analyse des avantages pour l’environnement et la santé du développement du cyclisme au moyen des outils existants (outil d’évaluation économique des effets sanitaires (HEAT) et outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS)) | **Volet no 4** |
| Début : Mois 2 | Durée : 9 mois | Observations  |
| Parties concernées | Tâche/Activité du partenaire |
| Chargé de projet  | 4.1 à 4.4 |  |
| Coordonnateur/secrétariat du PPE-TSE | 4.1 à 4.4 |  |
| Consultant(s) extérieur(s) | 4.1 à 4.4 | Responsable principal |
| Objectifs : | Analyse fondée sur les outils existants |
| Description du travail/ des tâches à effectuer | Activité 4.1 Examen des prescriptions relatives aux outils existants et élaboration des questionnaires appropriés afin de faciliter la collecte de donnéesActivité 4.2 Recensement des principaux paramètres que ces outils devraient prendre en compte et analyserActivité 4.3 Utilisation des outils sur la base des données reçues au niveau international et municipalActivité 4.4 Analyse d’études de cas, dont les conclusions figureront dans le rapport final |
| Résultats/produits attendus | Analyse des outils |
| Objectifs d’étape et critères | Réalisation d’études de cas  |
| Liens avec les autres volets | Nécessite des informations provenant d’autres volets |
| *Descriptif de volet* |
|  |
| Intitulé :  | Élaboration du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme au niveau international | **Volet no 5** |
| Début : Mois 8 | Durée : 7 mois | Observations |
| Partenaires concernés | Tâche/Activité du partenaire |
| Chargé de projet  | 5.1 à 5.14  |  |
| Coordonnateur du PPE-TSE | 5.1 à 5.14 |  |
| Consultant extérieur | 5.1 à 5.14 | Élaboration de cette partie de la méthode |
| Objectifs : | Élaboration du plan directeur détaillé pour le système de pistes cyclables au niveau international, y compris les différentes cartes SIG |
| Description du travail/ des tâches à effectuer | Activité 5.1 Caractéristiques économiques et sociales, et analyse de la croissance économique dans la région de la CEEActivité 5.2 Délais de conception, modernisation des voies existantes/construction de nouvelles voies, types d’opérations (types de bicyclettes)Activité 5.3 Coûts unitaires moyens de construction, d’entretien et d’exploitation (nouvelles liaisons, remise en état)Activité 5.4 Systèmes d’information, de communication et de signalisation ainsi que d’autres paramètres techniques/dispositifs de sécuritéActivité 5.5 Entretien, exploitation et gestionActivité 5.6 Analyses coûts-avantages/recettes, analyse économique et analyse des risques, incidences sociales et environnementalesActivité 5.7 Réseau international de pistes cyclables, y compris ses raccordements avec les pays voisins et sa position par rapport au réseau principal de transport de l’UE et à l’Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) de la CEEActivité 5.8 Alignement de couloirs/segments particuliersActivité 5.9 Calendrier de construction, priorités, phases, délais du plan directeur (2030 et 2050)Activité 5.10 Coûts de construction, de maintenance et d’exploitationActivité 5.11 Cartes SIG du réseau international de pistes cyclables dans les pays membres et dans l’ensemble des régions de la CEEActivité 5.12 Recensement des interconnexions avec d’autres éléments des systèmes de transport (chemins de fer, ports maritimes, ports intérieurs, aéroports)Activité 5.13 Recensement des liaisons et extensions possibles vers d’autres régions (Asie de l’Est, etc.)Activité 5.14 Recensement des éventuels segments manquants, goulets d’étranglement frontaliers et autres défauts dans la région de la CEE |
|  |  |
| Résultats/produits attendus | 1. Réseau international de pistes cyclables2. Présentation SIG du réseau international de pistes cyclables et de ses segments sur les cartes de la région ainsi que sur celles de chacun des pays |
| Objectifs d’étape et critères | Présentation du réseau international de pistes cyclables |
| Liens avec les autres volets  | Fournir les données principales pour la poursuite des travaux |
| *Descriptif de volet* |
|  |
| Intitulé :  | Élaboration du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme au niveau municipal | **Volet no 6** |
| Début : Mois 9 | Durée : 7 mois | Observations |
| Partenaires concernés | Tâche/Activité du partenaire |
| Chargé de projet  | 6.1 à 6.15  |  |
| Coordonnateur du PPE-TSE | 6.1 à 6.15 |  |
| Consultant extérieur | 6.1 à 6.15 | Élaboration de cette partie de la méthode |
| Objectifs : | Élaboration du plan directeur détaillé pour le système de pistes cyclables au niveau municipal, y compris les différentes cartes SIG |
| Activité 6.1 Caractéristiques économiques et sociales, et analyse de la croissance économique de la population de chaque villeActivité 6.2 Principes de base de la conception : taille des villes/agglomérations, places de stationnement pour les bicyclettes, distance les séparant des gares et des arrêts de bus et de tramways ainsi que conception, équipements et services de ceux-ciActivité 6.3 Délais de conception, modernisation des voies existantes/construction de nouvelles voies municipales, types d’opérations (types de bicyclettes)Activité 6.4 Coûts unitaires des moyens de construction, d’entretien et d’exploitation (nouvelles liaisons, remise en état)Activité 6.5 Systèmes d’information, de communication et de signalisation ainsi que d’autres paramètres techniques/dispositifs de sécuritéActivité 6.6 Entretien, exploitation et gestionActivité 6.7 Analyses coûts-avantages/recettes, analyse économique et analyse des risques, incidences sociales et environnementalesActivité 6.8 Réseaux municipaux de pistes cyclables, y compris leurs liens avec les réseaux municipaux de transports publicsActivité 6.9 Alignement de voies/segments particuliersActivité 6.10 Calendrier de construction, priorités, phases, délais du plan directeur (2030 et 2050)Activité 6.11 Coûts de construction, de maintenance et d’exploitationActivité 6.12 Cartes SIG des réseaux municipaux de pistes cyclables pour chaque villeActivité 6.13 Recensement des interconnexions avec les systèmes de transports publics (bus, tramways, trains légers et métro)Activité 6.14 Recensement des connexions avec le réseau international de pistes cyclablesActivité 6.15 Recensement d’éventuelles liaisons manquantes le long des réseaux municipaux de pistes cyclables ou avec les réseaux de transports publics |
| 1. Réseaux municipaux de pistes cyclables2. Présentation SIG des réseaux municipaux de pistes cyclables des villes |
| Présentation des réseaux municipaux de pistes cyclables |
| Fournir les données principales pour la poursuite des travaux |
| *Descriptif de volet* |
|  |
| Intitulé : | Règlement des questions de financement | **Volet no 7** |
| Début : Mois 12 | Durée : 5 mois | Observations |
| Partenaires concernés | Tâche/Activité du partenaire |
| Chargé de projet  | 7.1 à 7.6 |  |
| Coordonnateur/secrétariat du PPE-TSE | 7.1 à 7.6 |  |
| Consultant extérieur | 7.1 à 7.6 | Élaboration du volet |
| Objectifs : | Règlement des questions de financement pour la mise en œuvre du réseau international de pistes cyclables et des réseaux municipaux de pistes cyclables |
| Description du travail/ des tâches à effectuer | Activité 7.1 Estimation du budget de mise en œuvre des deux types de réseaux de pistes cyclablesActivité 7.2 Possibilités de construction échelonnéeActivité 7.3 Définition, au niveau global, des mesures techniques et institutionnelles nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des réseaux de pistes cyclables proposésActivité 7.4 Estimation des ressources financières disponibles et des recettes potentiellesActivité 7.5 Possibilités et sources potentielles de financement concernant les réseaux de pistes cyclables proposés, y compris les subventions et emprunts obligataires pour des projets de l’UE, les partenariats public-privé (PPP) et les contrats de construction-exploitation-transfert (CET)Activité 7.6 Observations sur les perspectives de construction des réseaux de pistes cyclables |
| Résultats/produits attendus | 1. Estimation des coûts de mise en œuvre et des recettes potentielles2. Définition des mesures techniques et institutionnelles nécessaires  |
| Objectifs d’étape et critères | Inventaire des projets |
| Liens avec les autres volets  | Contribue à l’achèvement des travaux |
| *Descriptif de volet* |
|  |
| Intitulé :  | Conclusions/Recommandations − Actions de sensibilisation du public et diffusion des résultats − Préparatifs pour le suivi | **Volet no 8** |
| Début : Mois 12 | Durée : 7 mois | Observations |
| Partenaires concernés | Tâche/Activité du partenaire |
| Chargé de projet  | 8.1 à 8.4 | Contrôle de la qualité |
| Coordonnateur du PPE-TSE | 8.1 à 8.4 | Recommandations |
| Secrétariat du PPE-TSE | 8.1 à 8.4 | Sensibilisation du public et diffusion des résultats |
| Consultant extérieur | 8.1 | Formulation de conclusions et recommandations |
| Objectifs : | Présentation des conclusions et des recommandations. Élaboration des mesures nécessaires pour sensibiliser les acteurs du secteur et les parties intéressées à la mise en place des réseaux de pistes cyclables et diffusion des conclusions et résultats |
| Description du travail/ des tâches à effectuer | Activité 8.1 Présentation du rapport final, assorti de conclusions et de recommandationsActivité 8.2 Présentation du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme au niveau international et municipalActivité 8.3 Publication d’un bulletin d’information, de brochures et d’un résumé du rapport, des résultats et des conclusionsActivité 8.4 Organisation d’ateliers visant à présenter l’état d’avancement du projet et les résultats finals |
| Résultats/produits attendus | 1. Rapport final2. Diffusion3. Sensibilisation du public4. Préparatifs pour le suivi |
| Objectifs d’étape et critères | Établissement du rapport final et des éléments de présentation du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme |
| Liens avec les autres volets | Achèvement des travaux |

Calendrier des travaux

| *Volet no* | *Période 2017-2018* |
| --- | --- |
|  |
| *2017* | *2018* |
| *1 Janv.* | *2 Fév.* | *3 Mars* | *4 Avril* | *5 Mai* | *6 Juin* | *7 Juil.* | *8 Août* | *9 Sept.* | *10 Oct.* | *11 Nov.* | *12 Déc.* | *1 Janv.* | *2 Fév.* | *3 Mars* | *4 Avr.* | *5 Mai* | *6 Juin* |
| 0 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 6 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 7 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 8 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

1. Lors de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement (Paris, avril 2014), les gouvernements ont adopté la Déclaration de Paris, qui demande clairement aux États membres de promouvoir le cyclisme et d’élaborer un plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme dans le cadre du PPE-TSE. [↑](#footnote-ref-2)
2. Rapport de la CEE sur la mobilité urbaine et les transports publics durables, 2016. [↑](#footnote-ref-3)